



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/28

QUESTION N°14

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S) DE LA SOCIETE « CYDEC » A SAINT OUEN L'AUMONE

**L'an deux mille vingt-six
Le huit avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSCH - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

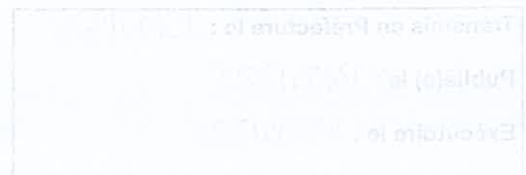
M. Eric BOSCH, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33



N°D2026_28 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission de suivi de site (C.S.S) de la Société « CYDEC » à Saint Ouen l'Aumône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 247 de la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle II,

Vu le Code de l'Environnement notamment ses articles R.125-8-2 et R.125-8-4,

Vu le Décret n°2012-189 en date du 7 février 2012 relatif à la création des commissions de suivi de site (C.S.S),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant l'activité de la Société « CYDEC » implantée à Saint Ouen l'Aumône,

Considérant la nécessité de désigner parmi les membres du Conseil Municipal deux représentants qui siégeront à la Commission de suivi de site,

Considérant les candidatures de M. Fabrice TEIXEIRA en tant que membre titulaire et M. Patrick MURCIA en tant que membre suppléant pour constituer le collège « collectivités territoriales » de la Commission de suivi de site de la Société « CYDEC » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **RENONCER** au scrutin à bulletin secret
- ✓ **DESIGNER** pour constituer le collège « collectivités territoriales » de la commission de suivi de site de la Société « CYDEC » :
 - Délégué titulaire : M. Fabrice TEIXEIRA
 - Délégué suppléant : M. Patrick MURCIA.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSCH



Transmis en Préfecture le : 13/04/2026

Publié(e) le : 13/04/2026

Exécutoire le : 13/04/2026